Envoyé en préfecture le 31/03/2021
Reçu en préfecture le 31/03/2021
Affiché le
ID : 033-253306310-20210323-2021_02_02-AR

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 12
Nbre de suffrages exprimés : 12

Votes : Pour : 12
Contre :
Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le 23 mars à 09h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, le mardi 23 mars 2021 à en visioconférence.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents en visioconférence : Mme Pascale GOT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mr Loïc GIRARD, Mme Ghislaine GUILLEN, Mme Célia MONSEIGNE, Mme Sandrine DERVILLE, Mr Jean-Jacques CORSAN, Mme Véronique FERREIRA, Mr Olivier ESCOTS, Mr Stéphane COTIER, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Cyril PENAUD

Etait excusé avec procuration : Mr Dominique FEDIEU

Etaient aussi présents : Mme Isabelle PREVOST, Mme Elodie LIBAUD, Mme C. GUILLAUD, Mme Nathalie BRICHE.

Secrétaire de séance : Mr Jean-Jacques CORSAN

Délibération N°2021-02-02 - Arrêt des comptes de gestion du receveur - Budget Principal 2020, Budget Annexe Eau 2020 et Budget Annexe Cordouan 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La présidente du SMIDDEST s'étant assurée que Mme la Comptable assignataire a effectué l'ensemble des opérations réelles et d'ordre qui lui ont été prescrites ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées par l'exercice 2020 ;

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1 : de déclarer que les comptes de gestion du budget principal, du budget annexe Cordouan et du budget annexe Eau dressés par Madame la comptable assignataire pour l'exercice 2020 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;

Article 2 : d'approuver, de ce fait, les comptes de gestion du Budget Principal 2020, du Budget Annexe Cordouan 2020 et du Budget Annexe Eau 2020.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 23 mars 2021

La Présidente
Pascale GOT

Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde
SMIDDEST
12 rue Saint Simon
33390 BLAYE

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.